

Que vous soyez étudiant, chercheur ou enseignant, de l'ULB, d'autres universités ou de Hautes Écoles, les bibliothèques de l'ULB sont destinées à vous rendre de multiples services. Les équipes de bibliothécaires mettent tout en œuvre pour vous offrir *des infrastructures, des ressources et des services de qualité dédiés à l'étude et à la recherche*. Elles s'engagent à continuer d'œuvrer sans relâche dans ce but.

La bibliothèque que vous fréquentez est votre bibliothèque. Les conditions dans lesquelles vous y travaillez et y vivez dépendent aussi de vous. Votre coopération et votre engagement sont indispensables pour faire de votre bibliothèque un lieu propice à la recherche et à l'étude, où règnent la *tranquillité* et la *sérénité*.

Les règles de conduite que nous vous proposons d'adopter en adhérant à cette Charte seront profitables à tous et contribueront au partage des lieux et à la préservation des collections.

La première de ces règles est de ne pas fréquenter les bibliothèques sans y être inscrit. Tout membre de la communauté universitaire et toute personne de plus de 18 ans a la possibilité de fréquenter les bibliothèques de l'ULB, mais elle doit obligatoirement s'y être d'abord inscrite au comptoir de prêt. Tout usager doit pouvoir montrer sa carte de fréquentation à la demande du personnel. *L'inscription entraîne l'acceptation du règlement des bibliothèques de l'ULB* (http://www.bib.ulb.ac.be/BIB/bib_reglement.htm) et des sanctions qui découleraient du non respect de ce règlement.

Une fois cette première condition remplie, nous vous invitons à respecter les règles décrites dans cette charte. Elles sont simples et vous seront bien utiles !



Plus d'informations sur le fonctionnement des bibliothèques de l'ULB ?
<http://www.bib.ulb.ac.be/>

Cette Charte est une réalisation de l'Association des Amis de la Bibliothèque de l'ULB

La bibliothèque ? Un art de vivre... ensemble



Je m'engage à :

- **observer le silence** dans les lieux de travail et d'étude, ainsi que dans tous les espaces menant à ces lieux, et à **mettre mon GSM en veille** lorsque j'utilise ces espaces
- garder **mes effets personnels sous surveillance**
- **m'abstenir de manger et de boire dans la bibliothèque** ; toute boisson ou nourriture répandue sur les livres et les claviers d'ordinateurs peut les rendre inutilisables ; seule l'eau, en bouteille fermée placée dans un sac, est autorisée
- **ne pas fumer** ; pour rappel, depuis septembre 2004 les campus de l'ULB sont « sans fumée »
- **maintenir la propreté des lieux** dans tous les espaces accessibles, y compris les sanitaires
- **manipuler les documents avec soin ; ne pas les dégrader par des annotations et/ou surlignements** ; signaler au service de prêt toute dégradation, que j'aurais constatée, aux documents consultés ou empruntés
- **respecter les règles du droit d'auteur lors de la photocopie d'un document** : la copie doit être d'usage privé ou destinée à l'enseignement et à la recherche ; la copie intégrale d'un livre n'est pas autorisée
- **respecter les procédures et les délais d'emprunt** ; ne pas prêter ma carte de fréquentation et signaler immédiatement toute perte ; **je suis responsable des ouvrages empruntés avec ma carte**
- **me soumettre aux systèmes de détections** localisés aux sorties des bâtiments ainsi qu'à la vérification par le personnel du respect des procédures d'emprunt
- **ne pas reclasser les ouvrages en rayon** : un livre mal classé est un livre perdu ! ; le personnel des bibliothèques est seul habilité à le faire
- **ne pas déplacer le mobilier et le matériel informatique**, et n'utiliser ce dernier qu'à des fins didactiques et de recherches
- **respecter le personnel**, y compris lors du rappel des règles

Merci de votre participation !

Les directeurs des bibliothèques de l'ULB



Cette Charte a reçu l'adhésion des bureaux d'étudiants :
BEA, BEP, BEpsy, BEsco, BEphil, Droit, Médecine, SOCO, Sciences.

